Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-197-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 197/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE FOOTBALL CLUB – AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 28 JUIN 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 197/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

SASP STADE LAVALLOIS MAYENNE FOOTBALL CLUB – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 28 JUIN 2023

Rapporteur : Céline Loiseau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Considérant que la présence, sur son territoire, d'une équipe de football de haut niveau constitue un élément important tant de l'animation que du dynamisme économique et de la communication,

Considérant l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la SASP Stade Lavallois Mayenne FC pour les cinq premiers mois du championnat 2026/2027 soit jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de poursuivre son partenariat avec la SASP Stade Lavallois Mayenne FC,

Qu'il est proposé d'établir un avenant n°2 à la convention de partenariat avec la SASP Stade Lavallois Mayenne FC pour une nouvelle période couvrant la fin du championnat 2026/2027 soit du 1er janvier 2027 jusqu'au 31 juillet 2027,

Considérant le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat joint en annexe,

Après avis de la commission culture et sport,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat passés avec la SASP Stade Lavallois Mayenne Football Club sont approuvés.

Article 2
La subvention de 190 000 € octroyée pour la nouvelle période soit du 1er janvier 2027 au 31 juillet 2027 du championnat de la saison 2026/2027 fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2027, en application des clauses de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat du 28 juin 2023 au même titre que l'avenant n°1.

La subvention totale octroyée à la SASP Stade Lavallois MFC au titre du championnat 2026-2027 s'élève donc à 380 000 €.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s’étant abstenus (Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière et Agathe Laigle).

Le Président,

Florian Bercault